View this email in your browser

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

Septembre 2024

JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné

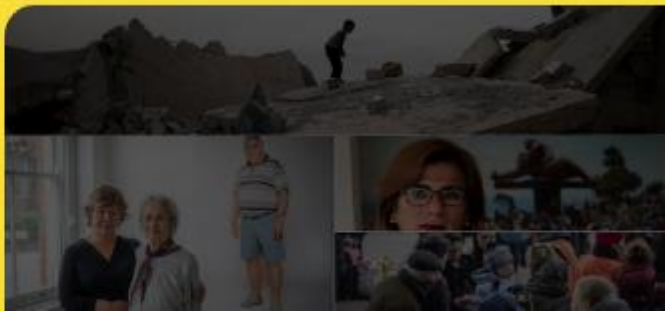

Bienvenue à Just Reparation, notre revue sur les réparations réalisées par l'équipe juridique de REDRESS. Cette édition s'intéresse à la nouvelle loi sur la justice de transition au Népal, l'engagement du Libéria à accorder des réparations aux victimes de crimes de guerre, et les opportunités qui se présentent pour l'utilisation des avoirs détenus d'oligarques russes au service des victimes du conflit en Ukraine. De plus, cette édition met en avant les stratégies de contentieux employées par le Centre des Droits de l'Homme et de la Justice (Human Rights and Justice Centre, HRJC) afin de promouvoir la mise en œuvre des décisions internationales au Népal.

Veuillez nous faire part de vos commentaires en utilisant ce formulaire ou en contactant Alejandro Rodriguez (conseiller juridique à REDRESS) à l'adresse de alejandro@redress.org.

Aidez-nous à améliorer le bulletin

LES GRANDES HISTOIRES

NÉPAL

La nouvelle loi sur la justice de transition est un pas en avant vers la justice et les réparations, mais il y a encore des lacunes en matière d'obligation de rendre des comptes

En août 2024, 18 ans après que l'Accord de paix global ait été signé entre le gouvernement du Népal et l'insurrection maoïste, la nouvelle loi sur la justice de transition a enfin été approuvée par le parlement. Cela marque un pas en avant vers la justice et les mesures de réparation pour les victimes et les personnes ayant survécu les 10 ans de conflit dans le pays.

La loi exige la mise en place d'un fonds fiduciaire qui devrait être soutenu à tous les niveaux du gouvernement, avec des donations venant d'individus et d'organisations nationales et internationales. Une équipe de sept personnes, dirigée par le ministre de la Justice, sera responsable de la gestion du fonds qui financera des enquêtes, des opérations de secours et des mesures de réparation pour les victimes du conflit. Le gouvernement fédéral a déjà promis un milliard de roupies népalaises (7 449 460 dollars américains), et certains états occidentaux ont également promis des donations. La Commission vérité et réconciliation, relancée par la nouvelle loi, « va également superviser les démarches de médiation et de réconciliation et donner des recommandations au gouvernement pour accorder des réparations, secours, et soutien aux victimes et à leurs familles. » Il est notable que cette loi reconnait

explicitement les violences sexuelles liées au conflit qui ont historiquement été exclues des précédents cas de justice transitionnelle et des initiatives de réparation.

En 2015, la Cour suprême du Népal avait jugé inconstitutionnelle la précédente loi sur la justice de transition car elle prévoyait une amnistie pour les violations graves des droits de l'Homme. La nouvelle loi classe encore les crimes en « violations graves des droits de l'Homme » et « violations des droits de l'Homme », prévoyant toujours une amnistie pour les crimes de cette dernière catégorie. Le comité népalais Accountability Watch Committee, (AWC), qui veille à ce que les questions relatives à la responsabilité restent visibles dans l'agenda politique national, a reconnu les améliorations importantes que représente cette loi, notamment les parties relatives à la réparation. Cependant, les membres du comité sont inquiets par rapport aux obstacles à l'accès à la justice et par les délais de prescription trop courts pour signaler les cas. (Voir également notre édition de Just Reparation de juillet : Le budget de réparation au Népal d'un montant d'un milliard de roupies népalaises : Un pas en avant ou une occasion ratée sans la mise en place d'une action politique ?)

Photo par: Sandeep Raut CC 4.0

En savoir plus

LIBÉRIA

Le gouvernement s'engage à présenter des excuses ainsi que d'accorder des réparations aux victimes de crimes de guerre et de crimes économiques

En août 2024, le gouvernement du Libéria a promis d'accorder des réparations aux victimes des guerres civiles du pays et de procéder à la création d'un tribunal de crimes de guerres et de crimes économiques. Lors d'une réunion récente avec la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (CCP), le ministre des Affaires étrangères du Libéria, Madame Sara Beysolow Nyanti, a annoncé l'intention du gouvernement de présenter des excuses publiques aux victimes, un geste symbolique de la part du gouvernement pour renforcer leur engagement en faveur de la réconciliation et de la guérison. De plus, le ministre de la Justice du Libéria, le conseiller Oswald Tweh, a révélé l'intention de créer un fonds fiduciaire de réparation au profit des victimes de guerres civiles, comme la Commission vérité et réconciliation l'avait recommandé.

Madame la Ministre Sara Beysolow Nyanti a souligné l'importance d'assurer un soutien international pour l'avancement de ces efforts de justice transitionnelle et appelle à ce qu'une Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies mobilise les aides financières et techniques pour la création du tribunal de crimes de guerre et de crimes économiques. Elle a souligné le besoin du soutien des partenaires internationaux, de la société civile et de la population du Libéria pour assurer le succès de ces initiatives.

Dans ses remarques, l'Ambassadrice itinérante des États-Unis pour la justice pénale mondiale, Madame Beth Van Schaack, a exprimé son soutien pour la justice transitionnelle du Libéria, insistant sur le besoin d'approches centrées sur les victimes. Elle a également mentionné des exemples d'autres modèles de justice hybride comme ceux en République centrafricaine.

Photo by: UN Photo

En savoir plus

ROYAUME UNI

L'occasion se présente d'utiliser les avoirs détenus auprès de l'oligarque russe sanctionné Petr Aven au profit des personnes ayant survécu au conflit en Ukraine

Le 29 juillet 2024, l'agence nationale britannique contre le crime (National Crime Agency, NCA) a annoncé la saisie des 783 827 livres Sterling conformément à la loi portant sur les avoirs criminels de 2002 (Proceeds Of Crime Act, POCA), supposées avoir été retenues au profit de l'oligarque russe sanctionné Petr Aven. Aven, ancien directeur d'Alfa-Bank, a en effet été sanctionné par le gouvernement britannique en mars 2022 pour son prétendu soutien au gouvernement russe et ses liens étroits avec Vladimir Poutine. Les fonds ont été transférés sur un compte bancaire britannique d'un assistant d'Aven quelques heures seulement avant qu'Aven ne soit sanctionné publiquement par l'Union Européenne et deux semaines avant d'être ajouté à la liste des sanctions du

Royaume Uni. La NCA suspectait que les transactions avaient été réalisées à l'intention de ne pas révéler Aven comme le propriétaire des fonds et de contourner les sanctions britanniques.

La saisie de ces fonds est un accomplissement important pour la NCA car elle met en avant l'importance de l'application des amendes dans les efforts déployés par le Royaume Uni pour maintenir l'intégrité de son régime de sanctions. Au-delà de l'application de ces dernières, cette saisie crée une opportunité d'utiliser ces fonds pour des mesures de réparation au profit des personnes ayant survécu à ces mêmes violations dont les sanctions ont été conçues pour les empêcher.

En août, REDRESS a invité le gouvernement du Royaume Uni à rediriger les fonds détenus, au montant de 783 827 livres sterling, vers un soutien aux personnes ayant survécu au conflit en Ukraine. L'argent est actuellement en voie d'être transféré à l'Asset Recovery Icentivisation Scheme (ARIS), un mécanisme mis en place par le gouvernement pour encourager les organismes chargés de l'application de la loi à poursuivre la saisie des avoirs. A partir de là, il pourrait être attribué comme modalités de réparation à travers le pouvoir discrétionnaire du ministère de l'Intérieur et de la NCA. REDRESS a prôné de façon continue pour que les amendes issues de violations de sanctions soient utilisées pour accorder des réparations. La saisie des fonds d'Aven crée une opportunité clé pour le gouvernement britannique d'agir de manière décisive pour le soutien des personnes ayant survécu au conflit en Ukraine.

Photo by: letteronegroup CC 2.0

En savoir plus

AUTRES HISTOIRES

PAKISTAN

Un apport de soutien d'un montant de 5 milliards de roupies népalaises annoncé aux familles de victimes de disparition forcée

En savoir plus

BRÉSIL

La première reconnaissance formelle pour les populations paysannes et les appels sociaux pour des mesures de réparation

En savoir plus

OUGANDA

Ancien commandant de la LRA, Thomas Kyowole, est reconnu coupable de crimes contre l'humanité et crimes de guerre par le tribunal national

En savoir plus

COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Cette section est consacrée à l'échange de perspectives, de progrès et d'informations entre avocats et avocates, activistes, survivants et survivantes et ceux et celles qui s'engagent pour obtenir les réparations. Si vous souhaitez figurer dans cette rubrique, nous vous encourageons vivement à envoyer vos contributions au plus tard le 30 octobre à alejandro@redress.org. Vos contributions sont précieuses pour l'enrichissement de notre compréhension collective et pour encourager le dialogue fructueux entre praticiens et praticiennes.

Souligner la responsabilité : La pression stratégique exigée par le Centre des Droits de l'Homme et de la Justice (Human Rights and Justice Centre, HRJC) sur le respect des obligations des Nations unies en matière de droits de l'Homme à travers le pays.

Par Salina Kafle, Avocate des droits de l'Homme, Centre des Droits de l'Homme et de la Justice (HRJC)

Le 21 avril 2022, le HRJC, en collaboration avec une coalition d'organismes népalais pour des droits de l'Homme, a saisi la Cour suprême du Népal dans le cadre d'un contentieux d'intérêt public. L'objectif de cette requête est d'établir un mécanisme législatif national robuste qui veille à ce que le Népal respecte ses obligations de déclaration selon les traités internationaux. Le mécanisme proposé serait équipé de ressources adéquates et compétentes qu'elles soient financières, matérielles ou humaines et serait chargé de consulter la société civile, les organisations des droits de l'Homme et les parties prenantes concernées. L'audition de la requête est prévue pour septembre 2024.

Le 21 avril 2022, le HRJC, en collaboration avec une coalition d'organismes népalais pour des droits de l'Homme, a saisi la Cour suprême du Népal dans le cadre d'un contentieux d'intérêt public. L'objectif de cette requête est d'établir un mécanisme législatif national robuste qui veille à ce que le Népal respecte ses obligations de déclaration selon les traités internationaux. Le mécanisme proposé serait équipé de ressources adéquates et compétentes qu'elles soient financières, matérielles ou humaines et serait chargé de consulter la société civile, les organisations des droits de l'Homme et les parties prenantes concernées. L'audition de la requête est prévue pour septembre 2024.

Ce contentieux s'inscrit dans le cadre plus vaste des efforts déployés par l'HRJC pour mettre en œuvre les décisions du Comité des droits de l'Homme (HRCttee), un organisme de supervision du Pacte international relatif aux droits civiles et politiques (PIDCP). À ce jour, le HRCttee a rendu 29 décisions contre le Népal pour de graves violations des droits de l'Homme commises lors du conflit armé interne du pays et de la période d'après-guerre. Les décisions du HRCttee appellent généralement à des enquêtes impartiales, à l'identification et à la poursuite en justice des auteurs des infractions et à des mesures de réparation pour les victimes, y compris une aide psychosociale et un soutien médical. Ces décisions encouragent également mesures de prévention comme la modification de lois nationales pour s'aligner sur les standards internationaux et diffuser largement les décisions dans les langues locales.

Ces affaires ont été traitées entre 2008 et 2022 et ont touché 92 individus. Même après une jurisprudence réussie au niveau international, ces décisions n'ont guère été mises en œuvre au niveau national. Par exemple, parmi les 29 décisions, seulement 9 ont été traduites en népalais, et seulement 3 victimes ont reçu une indemnisation. Tout autant préoccupant, 6 victimes ont continué de souffrir de maladies chroniques ou de problèmes de santé graves et 5 victimes ont plus de 70 ans. Alors que le gouvernement actuel s'engage à accorder des mesures de réparation aux victimes du conflit, il n'adopte pas de politiques uniformes. Plus important encore, il n'y a aucune clarté quant à la façon dont les autres mesures de réparation recommandées par le HRCttee seraient mises en œuvre. En attendant, les victimes et leurs représentants sont forcés à naviguer de complexes labyrinthes bureautiques, à visiter de multiples ministères et à demander l'application des différentes mesures ordonnées par le HRCttee, souvent sans recevoir de réponses adéquates.

Pour faire face à ces défis, l'HRJC a organisé des réunions stratégiques avec les organismes gouvernementaux et a présenté des rapports de suivi au HRCttee. En 2022, le HRJC a aussi invité Hélène Tigroudja, membre du HRCttee au Népal, à titre non officiel, pour discuter de la mise en œuvre avec les diplomates, les universitaires, les instituts nationaux des droits de l'Homme, les ministères et les autres parties prenantes concernées.

Le HRJC reste ferme dans son engagement à s'assurer que le Népal remplisse ses obligations envers les droits de l'Homme internationaux. À travers les contentieux d'intérêt public, et tout un spectre d'autres efforts, nous employons une approche stratégique diversifiée pour s'assurer d'une reconnaissance significative de la responsabilité et d'une justice pour les victimes de violations des droits de l'Homme au Népal.

À LIRE CE WEEKEND

Responsabilité Financière à la Cour pénale internationale

Par REDRESS

Ce rapport examine comment les mécanismes de la Cour pénale internationale (CPI), qui œuvrent à détenir des actifs, peuvent être utilisés pour fournir du soutien financier pour les personnes ayant survécu à des crimes internationaux. Des conseils s'y trouvent également pour les parties prenantes nationales sur comment répondre aux demandes de coopération de la Cour pour détenir les avoirs de personnes accusées de crimes internationaux. Les cadres légaux et institutionnels de huit nations européennes et des États-Unis y sont analysés pour évaluer leur « état de préparation » à répondre au suivi d'actifs et aux requêtes de saisie de la CPI. Les lois nationales de chacun de ces états sont examinées plus en détail dans les annexes de ce rapport.

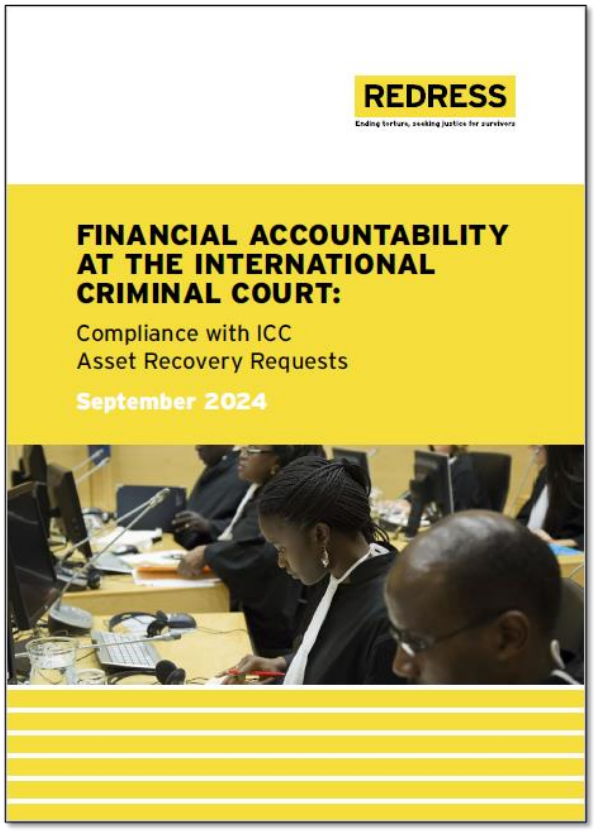

En savoir plus

CPI/RDC : Les victimes du massacre de Bogoro mécontentes des mesures de saisie (1/2)

Par Claude Sengeya/ JusticeInfo.net

Le 24 avril, le fonds fiduciaire de la CPI pour les victimes a annoncé la clôture de certains de ses

programmes de modalités de réparation dans la région de l'Ituri, au nord-est de la République Démocratique du Congo. Le correspondent de JusticeInfo.net s'est rendu au Bogoro, où les groupes armés de Germain Katanga se sont déchainés et ont commis un massacre en 2003. Il y partage les expériences des victimes qui ont reçu de l'aide de la CPI.

En savoir plus

Soutenir les personnes ayant survécu à la torture et aux Violence Sexuelle Liées au Conflit en Ukraine : Comment améliorer la documentation médico-légale et accéder à la justice

Par Médecins pour les droits humains

Médecins pour les droits humains (Physicians for Human Rights, PHR) a effectué une évaluation en Ukraine pour identifier les moyens d'améliorer le processus de documentation médico-légale, s'assurant qu'il place en priorité le bien-être des personnes ayant survécu au conflit, leur autonomie et leur accès à la justice, tout en soutenant les officiers ukrainiens, la société civile et les partenaires internationaux dans la création de

systèmes plus efficaces pour le soutien des personnes ayant survécu au conflit ukrainien.

En savoir plus

Nous vous remercions d’avoir lu ce bulletin. Au mois prochain !

Regardez nos éditions précédentes ici.

Si quelqu'un vous a transmis ce bulletin, veuillez-vous inscrire ici.